

EXPOSÉ SUR LA SÉCURITÉ

[monoxyde de carbone]

Dangers

- Le monoxyde de carbone (CO) est dangereux. Il s'agit d'un gaz invisible, incolore, inodore et qui ne goûte rien.
- Dans le secteur de la construction, la principale source de monoxyde de carbone est l'échappement des moteurs. Les moteurs à essence, à propane et à carburant diesel dégagent tous du monoxyde de carbone. De plus, certains types de soudage, d'appareils de chauffage et de générateurs de chaleur peuvent également dégager du monoxyde de carbone.
- Puisque le monoxyde de carbone est inodore et sans goût, on doit utiliser des instruments spéciaux pour le déceler. Il y a deux types de détecteurs de monoxyde de carbone :
 - des tubes qui changent de couleur lorsqu'il y a du monoxyde de carbone dans l'air (ils ne peuvent servir qu'une seule fois);
 - des appareils à surveillance continue munis d'une cellule conçue pour déceler le monoxyde de carbone.

[Le formateur démontre le fonctionnement de divers détecteurs.]

- Le monoxyde de carbone est dangereux puisqu'il nuit à la capacité du corps de s'oxygéner. De petites doses de monoxyde de carbone peuvent même causer la mort.
- Les premiers signes d'une exposition au CO sont des maux de tête et de la fatigue. Une exposition prolongée peut vite mener à une perte de conscience, à une insuffisance respiratoire, à une insuffisance cardiaque et à la mort.
- Toute personne souffrant d'exposition au monoxyde de carbone doit être transportée sans délai dans un lieu où l'air est pur. Si les symptômes ne s'améliorent pas rapidement, il faut faire appel aux soins médicaux.

Comment prévenir l'exposition au monoxyde de carbone

Faites l'entretien des appareils de chauffage et générateurs de chaleur selon les spécifications du fabricant.

Dans la mesure du possible, faites fonctionner les moteurs à l'extérieur. Par exemple, les machines à souder et les génératrices peuvent être situées à l'extérieur alors que les fils assurent le raccordement à l'intérieur de l'édifice.

Lorsqu'on doit faire fonctionner des moteurs à l'intérieur, certaines précautions devraient être prises.

- Assurez-vous que l'aire de travail est bien aérée. Gardez les portes et les fenêtres ouvertes. Au besoin, utilisez des ventilateurs pour faire entrer l'air frais.
- Limitez le temps d'utilisation et ne laissez pas les moteurs tourner au ralenti.

- Vérifiez les niveaux de CO à intervalles réguliers afin de vous assurer que la ventilation est adéquate.
- Utilisez des tuyaux ou des ventilateurs d'évacuation pour chasser l'échappement des moteurs de l'aire de travail au besoin.
- Assurez-vous de la mise au point des moteurs. Ils fonctionneront mieux et produiront moins de CO.
- Si possible, servez-vous d'appareils alimentés électriquement plutôt que d'appareils à essence, au diesel ou au propane.
- Lorsque les autres mécanismes de contrôle sont inadéquats, on doit porter un respirateur. Les respirateurs à filtration n'offrent pas une protection suffisante contre le monoxyde de carbone. Seuls les respirateurs à alimentation d'air et les appareils respiratoires autonomes peuvent servir de protection contre le CO.

Au Nouveau-Brunswick, les dispositions régissant la qualité de l'air se trouvent aux articles 18 à 25 du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

REMERCIEMENTS

Nous remercions sincèrement l'Association ontarienne de la sécurité dans la construction pour l'autorisation de réimprimer.

Feuille de présence

Secteur et division			
Endroit de la réunion		Nom / Titre de l'employé qui préside la réunion	
Date (aaaa-mm-jj)	Heure		Quart de travail
Nombre d'employés dans l'équipe / le secteur		Nombre de personnes présentes	

Autres questions de sécurité ou suggestions de la part des employés

Personnes présentes

Nom (en lettres moulées)	Signature
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	
13.	
14.	
15.	

Mesures de suivi / Remarques

Signature	Date
-----------	------